

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 7 décembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DILT 7- DFA** Budget annexe du Service Technique des transports municipaux – Décision modificative n°1 pour l'exercice 2018.

**Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu l'instruction budgétaire M4 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2018 du budget annexe des transports automobiles municipaux, délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 11, 12 et 13 décembre 2017 ;

Vu le budget supplémentaire de l'exercice 2018 du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux, délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 4, 5 et 6 juin 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018 par lequel la Maire de Paris lui soumet le projet de décision modificative n°1 du budget annexe des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique LEVIEUX au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : La décision modificative n°1 du budget annexe des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2018 est arrêtée à la somme de 16 606 945,35 euros, en équilibre pour la section d'investissement, et à 34 845 950,32 euros, en équilibre pour la section d'exploitation.

Article 2 : La Maire est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par les insuffisances éventuelles de dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**